

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à La Cadière d'Azur sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Création de postes et modification du tableau des emplois

Délibération N° 236-2019

Membres en exercice : 36

Membres présents : 21

Pouvoirs : 6

Excusés, absents : 9

Secrétaire de séance : Monique MATHIEU

Présents(es):

Bernadette MOUREN

Roger ANOT

Michel DESJARDINS

Blandine MONIER

Claude SERIEYS

Robert DELEDDA

Michel GROS

Monique MATHIEU

Alain DARMUZEY

Ariane BOSSEZ

Patrick BLANC

Christian OLLIVIER

Sylvie GUIGONNET

Claude FABRE

Joseph FABRIS

Pierre-Olivier CHARRIER

Suzanne ARNAUD

Marc LAURIOL

Patricia SAEZ

Jacqueline BOUYAC

Robert BENEVENTI

Pouvoirs :

Monsieur Mouloud BELAÏDI, délégué la commune de Brignoles, a donné pouvoir à Madame Sylvie GUIGONNET, déléguée de la commune de Rougiers,

Monsieur Jean-Paul HUSSIE, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur,

Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier,

Monsieur Jean PAPERÀ, délégué la commune du Plan d'Aups, a donné pouvoir à Monsieur Alain DARMUZEY, délégué de la commune de Mazaugues,

Madame Hélène AUDIFFREN, déléguée de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie,

Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Une autre vie s'invente ici

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Jacques PAUL, Madame Monique CHAMLA, Madame Jocelyne LAVALEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur André BREMOND, Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD, Madame Andrée SAMAT, Monsieur Didier REAULT.

Etaient également présents :

Monsieur Jérôme ORGEAS, Maire de Roquefort-la-Bédoule ; Monsieur Hervé TAINTON, Conseil de Parc ; Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ; Monsieur Jean-François RICHON, référent Parc Naturel Régional Jean-François RICHON, Chef du service Partenariat Métropole AMP.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 décembre 2019 prévoyant le recrutement de 2 agents supplémentaires,

Vu la délibération de demande de financement du 19 décembre 2019 pour le renouvellement de la garde forestière régionale et la mise en place de patrouille d'écogardes à l'année

Vu la nouvelle orientation du Parc visant à lutter contre les dépôts sauvages sur le territoire

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois permanents en date du 10 juillet 2019,

Le Président rappelle :

- La fréquentation importante du massif de la Sainte-Baume, notamment en raison de la très forte proximité géographique des grandes agglomérations et métropoles régionales avec leur bassin de population de 2 million d'habitants
- Le récent épisode de sur-fréquentation massive des sources de l'Huveaune liée à un post facebook et engendrant des incidences tant en matière de stationnement anarchique, de risques incendie et de dégradations environnementales.
- La recrudescence des dépôts sauvages et des décharges illégales sur le territoire du Parc

Le Président propose donc de créer deux postes

Un.e écogarde permettant de constituer un binôme à l'année et ayant pour mission :

- La mise en place de patrouilles à l'année avec l'écogarde actuelle
- Le suivi des événements sportifs
- Le suivi, dont l'inventaire, des sentiers et du balisage
- Le suivi de la fréquentation et l'installation et la gestion d'éco-compteurs
- Le soutien dans la lutte contre les dépôts sauvages – appui terrain (recensement, quantification et participation aux actions de nettoyage)

Un.e chargé.e d'études aménagement ayant pour mission

- La coordination des inventaires des dépôts sauvages & des actions du Parc en matière lutte contre les dépôts sauvages
- La pré-analyse des documents d'urbanisme et projets d'aménagements
- La coordination de la rédaction des avis du Parc et porter à connaissance dont la production cartographique
- L'analyse et la rédaction de notes et études techniques

- L'aide à la mise en œuvre et au suivi des conventions (ENEDIS CAUE)
- La veille des appel à projets et recherche de financement

Par ailleurs :

- La chargée de mission forêts énergie, en poste depuis bientôt 6 ans sur un emploi permanent d'ingénieur territorial, a récemment obtenu son concours d'ingénieur territorial. Il est donc proposé de la titulariser.
- La modification du tableau des emplois permanents prend également en compte les nouveaux remplacements des postes de chargé.e de mission agriculture, chargé.e de gestion administrative et financière et chargé.e de mission Natura 2000

Le tableau des emplois permanents est ainsi modifié :

Postes					Effectif pourvu		
FILIERES	Cadre d'emploi	Grades	Ancien effectif	Nouvel effectif	Titulaire	Non titulaire	Durée
Administrative	Attaché	Attaché	11	2	1	10	35h00
	Rédacteur	Rédacteur	0	0			35h00
		Rédacteur Pal de 1ère classe	1	0			35h00
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	1	1		35h00
Technique	Ingénieur	Ingénieur HC	1	0	0	1	35h00
		Ingénieur	2	2	1	1	35h00
	Technicien	Technicien Pal de 2ème classe	2	2	2	0	35h00
		Technicien	0	2	0	0	35h00
TOTAL			18	9	5	13	

Considérant que le profil des personnes recrutées ne sont pas encore connus, différents cadres d'emplois et grades dans les filières techniques et administrative ont été ouverts et seront refermés une fois les emplois pourvus.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- CRÉE les emplois proposés à compter du vote du Budget prévisionnel 2020 ;
- ADOPTE le tableau des emplois actualisé ainsi proposé ;
- AUTORISE le Président à engager toutes démarches nécessaires visant à pourvoir les postes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Michel GROS

